

qu'on aura faites au Créateur : *ce jour-là toutes les obligations paraîtront si terribles !*

Quant à vous, ma chère fille, évitez une si noire ingratitude ; reconnaissez avec humilité que vous avez reçu l'être et la vie par grâce, et que c'est aussi par grâce que Celui qui en est l'auteur vous la conserve ; que vous recevez gratuitement tous les autres bienfaits sans les avoir mérités, et que, recevant beaucoup et rendant toujours moins, vous devenez sans cesse plus indigne de ces bienfaits, tandis que la libéralité du Très-Haut s'augmente à votre égard, et que par conséquent vos obligations augmentent aussi à l'égard du Seigneur.

Voilà la réponse à vos doutes : maintenant je vais vous donner l'instruction que je vous ai promise à la fin de tous les chapitres.—Considérez donc, ma fille, avec quelle ponctualité ma sainte Mère ANNE accomplit le précepte de la loi du Seigneur, à qui cette exactitude fut très agréable. Vous la devez imiter en cela, en observant inviolablement tout ce que votre Règle et vos Constitutions vous ordonnent : car Dieu récompense généreusement cette fidélité, tandis qu'il se sent très offensé d'être servi avec négligence. Puisque j'avais été conçue sans péché, il n'était pas nécessaire que j'allasse trouver le prêtre, pour que le Seigneur me purifiât ; ma Mère n'était point non plus dans cette nécessité, *parce qu'elle était très sainte et très pure* (1) ! Nous obéîmes néanmoins avec humilité à la loi, et par notre soumission, nous méritâmes de grands accroissements de vertu et de grâce. Le mépris qu'on fait des

---

(1) *Ma Mère était très sainte et très pure !* Quel éloge et quelles paroles ! tombant des lèvres virginales de MARIE ! Ah ! que les vrais Dévots à la Grande et Bonne sainte ANNE les gravent dans leur cœur, en lettres de feu qui les brûlent sans cesse, afin de ne les oublier jamais !